

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

CG 2010-10-0-17

Séance du vendredi 3 septembre 2010

CP 2010-12614

### **CONTRAT CADRE PLURIANNUEL CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 28 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet de contrat pluriannuel d'assainissement 2010/2011, à passer avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Communauté de Communes du Pays de Thann, pour un montant prévisionnel de subventions de 474 888 €, étant entendu que 211 443 € ont déjà été attribués par la Commission Permanente en 2008 et 2010, sur le programme C213,
- autorise le Président à signer ce contrat.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté